



Elie CALIFER

Député de la Guadeloupe

Madame Yaël BRAUN-PIVET

Présidente de l'Assemblée nationale

Assemblée nationale

126 Rue de l'Université

75007 PARIS

Paris, le 5 février 2024

Madame la Présidente,

Ce mardi 6 février 2024, vous mettrez en lumière la première abolition de l'esclavage qui a été proclamée le 4 février 1794 par la Convention nationale. C'est là, croyez-le, une commémoration qui honore notre Assemblée toute entière et, plus que cela, les nombreuses vies humaines qui ont été réduites en esclavage. Il m'est à ce titre paru intéressant de vous faire une proposition qui concerne notre institution mais, craignant que le moment de demain ne nous permette d'en discuter pleinement, je crois bon de vous la formuler ici.

Longtemps songée possible à l'occasion de l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ce n'est, en dépit de la réputation bienveillante de ce texte, guère sous la force de ses mots que l'abolition de l'esclavage a eu lieu. Sans encombrer ma correspondance par les faits, la réalité des événements a révélé que c'est à la suite des vives grandes esclavagistes menées à Saint-Domingue et qui menèrent les deux commissaires en place à envoyer à Paris trois Députés que l'abolition de l'esclavage a été proclamée.

Si j'en viens à ce point, c'est parce qu'il n'a échappé à personne que, parmi ces trois députés, figurait Jean-Baptiste BALLEY que la République a très vite reconnu comme étant le « Premier Député noir ». Épris de la lutte contre l'esclavage, ce dernier a pu se faire remarquer par toute la hargne mise en œuvre pour faire cesser les sévices dont souffraient ses compatriotes et dont quelques-uns faisaient encore l'apologie à l'époque.

Ainsi, pour tout ce combat mis au profit de la liberté, je crois Madame la Présidente qu'il serait plus que bienvenu que le portrait de Jean-Baptiste BELLEY – peint par Anne-Louis GIRODET – puisse rejoindre notre institution s'il advient que, bien évidemment, l'état de conservation du tableau permette à notre institution de le recevoir du château de Versailles ; lieu de son actuelle localisation. Si une telle fragilité venait à être constatée, d'autres voies d'hommage seraient tout aussi possibles ; qu'il s'agisse de doter notre institution d'une peinture plus récente, d'attribuer à une salle de l'Assemblée nationale le nom du Député BELLEY ou encore de faire figurer une stèle à l'effigie de ce dernier.

Elie CALIFER

101 Rue de l'Université – 75007 PARIS

elie.califer@assemblee-nationale.fr

01 40 63 49 80

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É – É G A L I T É – F R A T E R N I T É

Madame la Présidente, si les commémorations portent en elles le germe d'un rappel nécessaire, il me semble important que certaines causes occupent nos murs de manière pérenne. La requête que je formule dans la présente correspondance vous est adressée en ce sens.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations,

Elie CALIFER

